Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

inconvénients de même qu'il a ses avantages : en effet, il y a souvent du désordre et peu de solidité dans la ligne des tirailleurs.

En ce qui concerne le *désordre*, nous avons dit que l'adoption des lignes de colonnes de compagnie a pour résultat de le faire disparaître : elles permettent de mener le combat dans le sens de la profondeur, tandis que jadis on le menait dans le sens du front ; c'est donc la substitution du principe de l'*ordre perpendiculaire* à celui de l'*ordre parallèle*, distinctions souvent employées par les étrangers.

On remédie au *défaut de solidité* des lignes de tirailleurs en supprimant leur action par hommes isolés, et en les faisant agir par files, par demi-groupes, c'est-à-dire par camarades de combat, par groupes d'escouade : on utilise ainsi très heureusement, au point de vue d'une action commune, les habitudes de soutien mutuel qui sont naturelles à des hommes toujours réunis dans la vie journalière.

On augmente encore la force des lignes en conservant constamment, en arrière de leur centre ou de leurs ailes, à une distance et dans une position convenables, des fractions en ordre serré, dont l'objet est, soit de renforcer les lignes, soit de les recevoir si elles étaient menacées, soit d'agir à la baïonnette contre des troupes qui voudraient les percer ou les tourner, soit enfin de former un noyau pour l'assaut en les ralliant.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Nominations et promotions fédérales.

Le Conseil fédéral a nommé les commandants des huit brigades d'artillerie, savoir :

Pour la Ire brigade, M. le lieutenant-colonel Charles Dapples, de Lausanne ; pour la IIe, M. le lieutenant-colonel Théodore de Saussure, de Genève (avec avancement au rang de colonel) ; pour la IIIe, M. le major fédéral Kuhn, de Bienne (avec avancement au rang de lieutenant-colonel) ; pour la IVe, M. le colonel Fornaro, de Rappersweil (St-Gall) ; pour la Ve, M. le colonel Walo de Greyerz, de Berne, à Lenzbourg ; pour la VIe, M. le colonel Frédéric Hertenstein, de Kybourg, à Winterthour ; pour la VIIe, M. le lieutenant-colonel Jean Gaudy, de Rappersweil (avec avancement au rang de colonel) ; pour la VIIIe, M. le lieutenant-colonel Rodolphe Falkner, de Bâle.

Le Conseil fédéral a nommé les commandants des 16 brigades d'infanterie comme suit :

Pour la Ire division, MM. les colonels Edmond Favre, de Genève, et Paul Grand, de Lausanne ; pour la IIe, MM. les colonels Aloïs Rilliet, de Genève, et Eugène Froté, de Miécourt, à Porrentruy ; pour la IIIe, M. le colonel Steinhäuslin, de Brugg, à Berne, et M le lieutenant-colonel Charles Schrämli, de Thoune (avec avancement au rang de colonel) ; pour la IVe, M. le colonel Otto de Büren, de Berne, et M. le lieutenant-colonel Pfyffer, de Lucerne (avec avancement au rang de colonel) ; pour la Ve, MM. les colonels Jean Kottmann, de Soleure, et Rodolphe Bindschädler, de Männedorf, à Stäfa ; pour la VIe, MM. les colonels Frédéric Bell, de Lucerne, et Arnold Künzli, de Ryken (Argovie) ; pour la VIIe, MM. les

colonels Hans Hold, d'Arosa, à Coire, et Jean Steiger, de Flawyl (St-Gall); pour la VIIIe, MM. les colonels Walter Am Rhyn, de Lucerne, et Joseph Arnold, d'Altdorf.

MM. Perret, Hotz et Friker, nommés, le 24 février dernier, instructeurs d'infanterie, n'ayant pas accepté leur nomination, le Conseil fédéral a désigné comme instructeurs de IIe classe :

Pour le 2e arrondissement, M. Basile Rey, instructeur à Collombier (Neuchâtel); pour le 4e arrondissement, M. Hector de Reding-Biberegg, lieutenant-colonel, à Schwyz.

Comme instructeur-trompettes pour le 4e arrondissement a été nommé provisoirement : M. Ferdinand Lörtscher, instructeur-trompettes à Lucerne.

Dans sa séance du 27 mars, le Conseil fédéral a nommé les officiers chargés de la justice militaire dans les divisions de l'armée :

Ire division : Grand juge, M. le major Bippert (Lausanne); auditeurs, MM. les capitaines Dupraz (Lausanne) et Dunant (Genève).

IIe division : Grand juge, M. le major Jaccottet (Neuchâtel); auditeurs, MM. les capitaines Guisan et Rambert (Lausanne).

IIIe division : Grand juge, M. le major Anderwert (Thurgovie); auditeurs, MM. les capitaines Wildbolz et Limacher (Berne).

IVe division : Grand juge, M. le major Stehlin (Bâle); auditeurs, MM. les capitaines Willi (Berne) et Wirz (Sarnen).

V^e division : Grand juge, M. le lieutenant-colonel Moser (Berne); auditeurs, MM. les capitaines L. Weber (Soleure) et H Weber (Zurich).

VIe division : Grand juge, M. le lieutenant-colonel Zingg (Lucerne); auditeurs, MM. les capitaines Ryf (Zurich) et Rham (Schaffhouse).

VIIe division : Grand juge, M. le lieutenant-colonel Wassali (Coire); auditeurs, MM. les capitaines Egloff (Thurgovie) et Rusch (Appenzell).

VIIIe division : M. le lieutenant-colonel Albrizzi (Lugano); auditeurs, MM. les capitaines Baletta (Coire) et Censi (Locarno).

Les officiers du précédent état-major judiciaire qui ne sont pas mentionnés ci-dessus restent, jusqu'à nouvel ordre, à la disposition du Département militaire.

Le Conseil fédéral a nommé :

Commis à la chancellerie du Département militaire : M. Pierre Staubli, lieutenant, de Muri (Argovie). — Commis du chef de l'arme de l'infanterie : M. Eichenberger, de Birr (Argovie), à Bâle. — Secrétaire du chef de l'arme de la cavalerie : M. Jacques Rohr, de Hunzenoschwyl (Argovie). — Administrateur du dépôt fédéral de guerre, à Brugg : M. le lieutenant Wespi, à Brugg.

Allemagne — L'organisation des écoles militaires en Allemagne peut être considérée comme terminée. Les établissements forment deux groupes : le groupe allemand et le groupe bavarois.

Il y a en Allemagne une académie militaire et une école du génie à Berlin, huit écoles militaires, à Potsdam, Erfurt, Neisze, Engers, Hanovre, Cassel, Anclaus et Metz; l'école supérieure pour aspirants officiers, composée de six compagnies, à Berlin; six écoles pour aspirants, à Culm, Potsdam, Wahlstadt, Bensberg, Plœn et Oranienstein, ayant chacune deux compagnies; six écoles pour sous-officiers, à Potsdam, Juliers, Bieberich, Weissenfels, Ettingen et Anclaus; l'école militaire d'équitation à Hanovre, qui renferme deux divisions indépendantes, une pour les officiers, l'autre pour les sous-officiers de cavalerie; l'école de pyrotechnie à Berlin; l'école du tir à Spandau; l'école centrale de gymnastique et l'école de tir pour l'artillerie, toutes deux à Berlin; le bataillon d'instruction pour l'artillerie à Pots-

dam; l'institut médico-chirurgique Frédéric-Guillaume et les écoles vétérinaires et pour maréchaux-ferrants à Berlin. Vient ensuite le grand orphelinat militaire à Potsdam et à Prestch, fondé il y a 150 ans, et l'institut militaire à Annebourg.

Le groupe bavarois comprend l'académie militaire, l'école réunie d'artillerie et de génie, l'école militaire et l'école pour aspirants, toutes à Munich; l'école de tir à Augsbourg; l'école d'équitation à Munich.

Les Saxons et les Wurtembergeois sont admis aux institutions prussiennes; ils ont cependant des établissements spéciaux; la Saxe a une école d'aspirants et une école d'équitation à Dresde; le Wurtemberg un institut pour aspirants à Ludwigsbourg.

— Il a été beaucoup parlé depuis quelque temps des rassemblements extraordinaires de troupes qui devaient avoir lieu cette année en Allemagne. L'opinion publique s'était émue de cette nouvelle. Il ne sera donc pas inutile de fournir à ce sujet des détails précis que nous empruntons à la *Revue militaire de l'étranger :*

1° Il y aura de *grandes manœuvres d'automne*, auxquelles le roi Guillaume assistera, dans les 5e, 6e et 9e corps d'armée (Posen, Silésie et Sleswig-Holstein). Après avoir manœuvré séparément, les 5e et 6e corps seront réunis pour exécuter des manœuvres combinées : cette réunion de deux corps d'armée est une disposition exceptionnelle qui ne s'est pas produite depuis la dernière guerre.

L'époque et l'emplacement de ces manœuvres royales seront ultérieurement déterminées. Les trois corps d'armée seront, lors de leur départ pour les manœuvres, portés au complet du pied de paix au moyen du rappel à leurs corps de troupes, d'un nombre suffisant d'hommes.

2° Deux divisions combinées de troupes à cheval seront formées pour exécuter des *manœuvres spéciales de division de cavalerie ;* la cavalerie de la garde manœuvrera également en division.

On sait que ces manœuvres spéciales de cavalerie, inaugurées en 1873, furent exécutées cette année-là dans la garde, les 4e et 5e corps, puis, en 1874, dans les 3e, 4e et 15e corps. En 1875, les 1er et 10e corps (Prusse orientale et Hanovre) fourniront le noyau principal de chaque division, mais ces divisions se formeront avec le concours de la cavalerie des 2e 7e et 11e corps (Poméranie, Westphalie et Hesse-Nassau).

3° Un simulacre de siége aura lieu à Coblentz; il durera six semaines.

Toutes les troupes devront avoir regagné leurs garnisons le 18 ou le 30 septembre.

4° Enfin, les autres corps d'armée feront les manœuvres ordinaires prescrites par l'ordonnance de 1870.

Il y a loin de là, on le voit, aux rassemblements d'armées dont il avait été question.

France. — La *loi sur les cadres* de l'armée française a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale. Les modifications qu'elle a subies dans le troisième débat qui vient d'avoir lieu ne sont pas sans importance. L'Assemblée s'était arrêtée précédemment au système des bataillons de quatre compagnies à deux capitaines. Elle a conservé les quatre compagnies par bataillon, mais ne leur donne qu'un seul capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant. Par contre, le régiment comptera quatre bataillons au lieu de trois. Il y aura ainsi par régiment 16 capitaines au lieu de 18 et 4 chefs de bataillon au lieu de 3.

Les sous-officiers gardes du génie pourront être élevés au grade d'officier. Il en sera de même des adjoints, mais non des contrôleurs de l'artillerie.

On laisse vivre les écoles polytechniques, d'application, d'état-major et celles des enfants de troupe. Les fanfares seront rétablies dans les écoles régimentaires ainsi que dans les régiments de cavalerie et d'artillerie Enfin les compagnies de sapeurs-pompiers ne seront pas incorporées dans l'armée territoriale, comme le demandait la commission.

Sauf ces modifications, tous les articles, jusqu'au 65e et dernier, ont été votés conformément au projet de la commission.

L'*Avenir militaire* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Ce résultat a, hélas! des conséquences que nos législateurs n'ont peut-être pas suffisamment pesées. Du coup disparaissent la plupart des heureux résultats que l'armée devait espérer de la formation des grosses compagnies d'infanterie : les compagnies, nouvelles unités tactiques, fortement constituées, rendues capables

d'action et de résistance; les capitaines, devenus des chefs réels, appelés à un rôle important, les officiers de section, en temps de paix comme en temps de guerre, forcés d'être à la hauteur d'une situation qui les mettait à la tête de pelotons imposants; en dernier lieu, les sous-officiers, caporaux et soldats se rendant davantage compte de leurs devoirs, en raison même de leur importance, car ils grandissaient avec l'organisation nouvelle.

» Nous voudrions n'être pas trop pessimistes et voir sous un jour moins sombre que ne l'envisagent nos premières correspondances, le vote du 12. Mais nous nous heurtons, ainsi que nous le disions plus haut, à une de ces vérités contre lesquelles les raisonnements spécieux ne peuvent rien Etant donnés les progrès de la tactique, nous avions fondé de grandes espérances sur l'avenir qui était réservé à notre infanterie, dont le rôle n'a fait que grandir. Ces espérances disparaissent. Aussi n'est-ce pas sans crainte que nous envisageons les destinées que peut entraîner pour l'armée la décision qui, battant directement en brèche le grand principe tactique qu'a si bien défini M. le général Lewal dans ses *Etudes de guerre*, replonge notre infanterie dans le *statu quo*. Une trop cruelle expérience aurait dû l'en faire sortir.

» Espérons néanmoins que nous verrons luire de meilleurs jours pour l'infanterie française, et ayons confiance qu'après quelque temps d'essai, nos futurs législateurs reconnaîtront l'urgence d'adopter les fortes compagnies. Avec le régiment à quatre bataillons, contre lequel nous ne nous élevons pas, ce sera peut-être plus facile et moins dispendieux qu'on ne le croirait d'abord. »

— † On annonce la mort de M. Edgar Quinet, député, écrivain bien connu, qui a séjourné longtemps à Montreux, où il a laissé les meilleurs souvenirs. Entr'autres écrits, on a de lui un livre sur la campagne de 1815, fort bien étudié, remarquable à beaucoup d'égards, quoique un peu trop enclin, comme l'ouvrage du colonel Charras qui l'a inspiré, à rabaisser le génie militaire de Napoléon Ier, pour mieux combattre ses descendants.

Italie. — Voici quelques détails statistiques empruntés à l'Annuaire militaire du royaume d'Italie pour 1875. L'armée compte 3 généraux, 44 lieutenants-généraux, 80 généraux-majors, 237 colonels, 294 lieutenants-colonels, 701 majors, 3234 capitaines, 4879 lieutenants et 1795 sous-lieutenants. Il y a pénurie d'officiers des grades inférieurs, mais les établissements pour l'éducation militaire font tout leur possible pour y obvier. Pendant l'année 1872, ces institutions ne renfermaient que 803 élèves; en 1873, ce chiffre était déjà arrivé à 1152; aujourd'hui il est de 1602.

L'admission de volontaires d'un an n'a pas répondu à l'attente. Ainsi, au 1er octobre 1872, il s'en était présenté 1072 et, au 1er mas 1874, 492 seulement.

Les forces armées mobiles et la réserve se trouvent dans une meilleure situation Ainsi, au 1er janvier 1875, l'armée mobile comptait 244 capitaines, 575 lieutenants et 1691 sous-lieutenants; les troupes auxiliaires comptaient à la même époque 8 majors, 8 capitaines, 14 lieutenants et 986 sous-lieutenants. La réserve possédait à cette date 1 général de l'armée, 13 lieutenants-généraux, 53 généraux-majors, 53 colonels, 144 lieutenants-colonels, 441 majors, 327 capitaines, 371 lieutenants et 114 sous-lieutenants.

Russie. — La nouvelle loi militaire, qui abolit les anciennes franchises et soumet à la conscription toute la population mâle de l'empire, a déployé son effet pour la première fois, on vient d'appeler au tirage la classe de 1853.

Voici, d'après les journaux russes, quelques détails sur les résultats de cette opération.

Le nombre total des jeunes gens appelés à tirer au sort a été pour la Russie d'Europe de 693,736. Dans ce nombre sont compris 346,373 hommes qui avaient droit à une exemption conditionnelle comme soutien de leur famille et 12554 jeunes gens appartenant aux classes privilégiées.

La levée annuelle fut fixée à 144,934 hommes, c'est-à-dire au cinquième environ de la classe et à la moitié des hommes qui n'avaient pas droit à des exemptions exceptionnelles.

Le nombre des conscrits qui ne se sont pas présentés s'élève à 24,350, soit le 3 1/2 pour cent de la levée. Les absences se sont produites surtout parmi les habitants des villes, et en particulier parmi les juifs.

Les conseils de révision ont renvoyé comme impropres au service le quart des hommes qu'ils ont examinés, et accordé un sursis à l'entrée au service pour cause de maladie à environ un dixième d'entre eux.

Malgré toutes ces causes de déchet, la levée n'a presque pas atteint la catégorie des soutiens de leur famille. On n'a pris dans la troisième classe de cette catégorie que 358 hommes et 236 dans la seconde. Cela s'est produit surtout en Pologne, les cas de ce genre ont été très rares dans les provinces de l'intérieur. Dans le nombre, 53,630 conscrits, c'est-à-dire *le tiers de la levée totale, sont mariés.*

Le nombre des conscrits provenant des classes privilégiées est de 3161. Sur ce nombre, on a accordé un sursis à 1587 jeunes gens afin de leur permettre de terminer leurs études.

On ne connaît pas encore les résultats du recrutement en Sibérie.

Amérique. — Le général Grant, président des Etats-Unis, vient d'adresser au Congrès un Message spécial pour recommander qu'on prenne des mesures nécessaires à la mise en état de défense du littoral américain.

Le président Grant avait déjà, dans son Message annuel, appelé l'attention du Congrès sur la nécessité d'augmenter les armements du pays, et il justifie son insistance en faisant remarquer que, si les fortifications peuvent être improvisées, l'artillerie ne se trouve pas sur les marchés, et que l'industrie ne peut la fournir à bref délai.

Il est à remarquer que le général Grant paraît tenir très peu compte des fortifications permanentes, telles que beaucoup de militaires les comprennent encore, c'est-à dire des travaux de pierre et de fer qui constituent, en général, le système de défense de l'Europe, auxquels il préfère les travaux de terre, qui peuvent être construits au moment même où ils sont nécessaires.

Le général Grant fonde son opinion sur l'expérience de la grande guerre de la sécession. De nombreux exemples fournis par cette guerre paraissent, en effet, convaincants en faveur des défenses temporaires en terre. Ainsi les forts élevés par les confédérés à Roanoke-Island en moins de huit jours ont parfaitement résisté au bombardement de toute la flotte du général Burnside. L'un de ces forts reçut trois mille bombes et boulets en un jour sans être endommagé. Des officiers compétents vont même jusqu'à dire que plus les défenses en terre reçoivent de boulets, plus elles se consolident, les boulets faisant dans la terre l'office d'une sorte de ciment. Au fort Fisher, construit de la même manière sur les côtes de la Caroline du Nord, des faits analogues se produisirent. Ce fort résista au bombardement de la flotte du général Butler et ne fut même pas ébranlé par l'explosion d'un volcan à poudre, qui eût fait craquer et probablement renversé les murs de pierres de n'importe quel fort construit d'après l'ancien système.

Il y a longtemps que, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, les officiers du génie discutent sur les avantages respectifs de ces deux systèmes de défense, et l'opinion d'un militaire aussi renommé que l'est le général Grant ne peut que peser en faveur du système des travaux en terre. *(Rép. française.)*

— L'*Army and Navy Journal* (New-York) annonce l'adoption, à titre d'essai, pour le service américain, du télémètre Le Boulangé. Nous avons exposé, dans notre numéro du 14 novembre dernier, le principe sur lequel cet instrument est construit. (Mesure des distances par la vitesse de propagation du son).

— *Deux nouvelles torpilles.* — Le capitaine Ericson, le constructeur du fameux *Monitor*, qui, pendant la guerre de sécession, a été l'heureux adversaire du *Mérimac*, de la marine confédérée, vient d'inventer un nouveau modèle de torpille. Cet engin est construit d'après un système qui fait qu'il peut se mouvoir indépendamment de la présence immédiate d'un navire, tout en conservant la faculté de se diriger. Cette faculté s'exerce au moyen d'un léger câble tubulaire flexible, attaché à la torpille, et par lequel la force propulsive lui est transmise de la part d'une machine à air comprimé.

Ce câble renferme également le moyen d'imprimer la direction voulue : il consiste en un gouvernail placé en dessous de l'avant de la torpille. Celle-ci est munie, en outre, de chaque côté, d'ailerons également mis en mouvement par l'électricité, pour en régler le degré de submersion.

Un long fil, s'élevant verticalement au-dessus de l'eau, indique à la fois la posi-

tion de la torpille et la profondeur à laquelle elle se trouve placée. La partie antérieure est intentionnellement émoussée de manière à opérer la décharge produite par le choc, le plus près possible de l'objet à atteindre.

D'autre part, on vient de faire à Toulon des expériences sur la nouvelle torpille automatique Whited. Cet engin, qui se meut à l'aide d'une machine à air comprimé, se dirige lui-même sur le but vers lequel il est pointé, avec une vitesse de dix nœuds à l'heure, et en naviguant soit à la surface des eaux ou à telle profondeur que l'on juge convenable.

En heurtant l'obstacle qu'elle rencontre, la torpille Whited produit une explosion terrible, dont les effets sont désastreux, même sur les plus forts bâtiments de guerre construits de nos jours.

Cet engin coûte environ 10,000 fr ; il a trois mètres de long environ, et sa forme rappelle celle d'un gigantesque cigare. Sa portée est de 1200 à 1500 mètres.

Egypte. — Un assez grand nombre d'officiers américains se trouvent maintenant dans l'armée égyptienne, où ils rendent, paraît-il, les meilleurs services et sont généralement très considérés. On cite entr'autres : le général Stone, comme chef d'état-major de l'armée égyptienne, sous le nom de Ferik-Pacha, et le colonel Reed, comme sous-chef d'état major ; puis le général Dye, le colonel Long, qui s'est distingué récemment contre les bandes de Kabba-Rega, le colonel Colston, ancien officier confédéré, les lieutenants colonels Sparrow Burdy et Macomb-Mason, Rogers, Bassel, majors Martin, Prout, et un certain nombre d'officiers subalternes. Plusieurs d'entr'eux dirigent des explorations dans la région du Darfour.

Berne. — Le comité d'organisation du tir cantonal bernois, qui aura lieu cette année dans la ville de Berthoud, vient de publier un appel aux sociétés de tir et aux carabiniers du canton et du reste de la Suisse.

La place destinée au tir, au pied d'un groupe de rochers, est pittoresquement située ; 40 cibles sont taillées dans le roc et offrent un coup d'œil certainement unique en son genre.

A moins que de sérieuses difficultés de construction ne s'y opposent, un certain nombre de cibles de 1500 pieds seront en outre mises à la disposition du tireur ; une cible sera réservée à la nouvelle carabine de cavalerie, afin que cette arme puisse justifier de son opportunité et de son utilité pour l'avenir.

L'ouverture du tir aura lieu le dimanche 27 juin et sa clôture est fixée au dimanche 4 juillet. Le comité promet que rien ne sera négligé quant aux préparatifs nécessaires en pareille occasion ; en même temps, il prie les autorités, les sociétés et les amis du tir, et particulièrement tous ceux d'entre eux que rattachent à Berthoud des relations spéciales et amicales, de bien vouloir contribuer à orner de dons le pavillon des prix. M. Adolphe Grieb, président du comité des finances, est chargé de recevoir les demandes d'inscription et les dons qu'on voudra bien lui transmettre.

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 23 décembre 1874, M. Arthur *Ducret*, à Lausanne, capitaine des chasseurs de droite du 6e bataillon de landwehr, et M. Louis *Dufour*, à Charnex, 1er sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 10e bataillon d'élite.

Le 5 mars 1875, MM. Charles-Louis *Monnet*, à Pampigny, et Gustave *Lederrey*, à Grandvaux, actuellement sous-officiers d'artillerie, au grade de 2e sous-lieutenant du train d'armée.

Invitation

aux fabricants d'armes et aux fournisseurs d'effets d'équipement militaire et de voitures de guerre de vouloir bien transmettre leurs adresses à la section technique de l'administration du matériel de guerre fédéral.

L'administration soussignée sera dès aujourd'hui souvent dans le cas de faire des acquisitions considérables du matériel ci-dessus mentionné. Comme les publications y relatives ne paraissent, dans la règle, que dans la Feuille fédérale suisse, il est nécessaire que l'administration possède un tableau des adresses de tous les fournisseurs d'articles militaires, afin qu'on puisse leur transmettre à l'avenir les *formulaires de soumission* à remplir.

Dès que leurs adresses seront parvenues à l'administration, ils recevront un formulaire contenant un certain nombre de questions auxquelles ils voudront bien répondre ; l'adresse demandée n'a donc pas besoin d'être accompagnée de l'indication des fournitures antérieures, etc.

Berne, le 18 mars 1875.

A. GRESSLY, chef de la section technique.

CONCOURS

Par suite d'avancement, un concours est ouvert pour la place d'intendant de la poudrerie de Kriens (Lucerne).

Les citoyens suisses qui ont l'intention de postuler cette place, dont le traitement annuel est de fr. 4000 au maximum, ont à adresser leurs offres, d'ici à la fin de ce mois, au Département fédéral des finances.

LE SERVICE EN CAMPAGNE

Tactique appliquée des différentes armes, avec quatre planches, par C. D'ELGGER, major d'état-major fédéral. Lucerne 1874. Doleschal.
Un vol in-8. Prix : 6 fr.

Taktik der Infanterie, Cavallerie und Artillerie

frei bearbeitet nach dem für die eidgn. Militärschulen angenommenen Lehrgang, von Carl von ELGGER.
Luzern 1874. Bucher'sche Buchdruckerei. 3 Lieferungen in-8, zu je Fr. 1,50.

KRIEGSWESEN UND KRIEGSKUNST

der schweizer Eidgenossen im XIV, XV und XVI Jahrhundert.
von Carl von ELGGER, mit 10 Figurentafeln.
Luzern 1873. Doleschal's Buchhandlung. Gr. in 8. Preiss : 7 fr. 50.

IL VIENT DE PARAITRE
chez
TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,
colonel fédéral suisse.

TOME QUATRIÈME ET DERNIER
Un volume grand in-8°, avec 4 cartes. — Prix 10 francs.

Ce volume comprend les dernières opérations dans l'Ouest, soit de Vendôme à Laval y compris la bataille du Mans; la campagne du Nord, soit les batailles de Pont-Noyelles, de Bapaume, de St-Quentin; la campagne de l'Est, avec les combats de Dijon et de Villersexel, la bataille d'Héricourt et la retraite de l'armée de Bourbaki en Suisse; enfin le siége de Paris depuis le grand bombardement du 5 janvier, avec la bataille de Buzenval. Il se termine par un chapitre d'observations générales sur les opérations de cette guerre et sur les grands camps retranchés.
Prix de l'ouvrage complet : 40 francs.

Messieurs les actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE sont prévenus que le coupon de dividende de l'exercice 1874 peut être encaissé, dès ce jour, à l'Union vaudoise du crédit, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.